



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 26 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

Préfet

Décision - décision portant délégation de signature aux correspondants de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)	1
---	-------	---



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

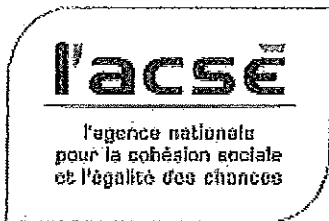
Décision

**signé par
Préfète des Hautes- Pyrénées**

le 03 Septembre 2014

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
Préfet
Déléguée du Préfet - politique de la ville**

décision portant délégation de signature aux correspondants de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)



Décision portant délégation de signature aux correspondants de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse)

Département des Hautes-Pyrénées

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 2009-1356 du 5 novembre 2009 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse)

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

Vu le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le décret du 14 janvier 2013 portant nomination de la directrice générale de l'Acse,

Vu le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2013 portant nomination de Mme Stéphanie MONTEUIL, en qualité de directeur des services du cabinet de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

Vu la décision de la directrice générale de l'Acse portant nomination du délégué adjoint de l'Acse pour le département, M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, en date du 2 septembre 2013,

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées,
déléguée de l'Acse pour le département,

Décide,

Article 1^{er}

M. Alain CHARRIER, délégué adjoint de l'Acse pour le département, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom de la déléguée, les actes relevant des programmes d'intervention de l'Agence financés par les crédits qu'elle délègue au niveau départemental, notamment les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000€ par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière des crédits délégués au niveau départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement de la préfète déléguée de l'agence, le délégué adjoint peut signer les décisions et conventions de subvention au-delà du seuil de 90 000€.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHARRIER, délégation est donnée à Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes—Pyrénées et à Mme Stéphanie MONTEUIL, directeur des services du cabinet de la préfète des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer au nom de la déléguée de l'Acse et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 90 000€ par acte, et leurs avenants,
- tous les documents d'exécution financière du budget du département.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture, délégué adjoint de l'Acse, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et le directeur des services du cabinet du préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tarbes, le - 3 SEP. 2014

La Préfète, déléguée de l'Acse pour le département,



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC